

Mbonimpa maintenu en prison : "inacceptable" et "injuste" dit la défense

RFI, 22-07-2014 Burundi : pas de mise en liberté provisoire pour Mbonimpa Pierre-Claver Mbonimpa restera en prison. La cour d'appel de Bujumbura, au Burundi, vient de rejeter la demande de mise en liberté provisoire de l'une des principales figures de la société civile burundaise, en prison depuis la mi-mai. Le procureur de ce défenseur des droits de l'homme avait déposé le 4 juillet. Pas de répit pour Pierre-Claver Mbonimpa, malgré son grand âge - 65 ans -, et sa maladie incurable, le diabète. Après le tribunal de grande instance de Bujumbura, c'est cette fois la cour d'appel qui a rejeté, lundi, sa demande de mise en liberté provisoire. Le plus célèbre défenseur des droits de l'homme du Burundi restera donc en prison jusqu'à la fin de son procès, dont la date de reprise n'a pas encore été fixée.

C'est une décision inacceptable, injuste, mais nous ne pouvons que nous incliner à elle, a réagi Me Antoine Nzobandora, l'un de ses avocats. Cela va surtout à l'encontre, poursuit l'avocat, d'une circulaire ministérielle sur la liberté provisoire pour les détenus âgés de plus de 60 ans et atteints d'une maladie chronique. C'est son cas. Le ministre public, lui, se dit « satisfait » de cette décision. « Cela va éviter que le détenu ne s'écroule ou ne meurt en prison », a commenté le procureur de Bujumbura, Arcade Nimubona. Pierre-Claver Mbonimpa est poursuivi pour « atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat » et « faux et usage de faux ». Il avait dénoncé les entraînements paramilitaires que suivraient des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, dans l'est de la RDC. Il risque cinq ans de prison malgré une forte mobilisation nationale et internationale en faveur de sa libération.